

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170016

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART.

Ont donné pouvoir : Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Dominique GALLOT), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Chantal BONZON), Dominique VIGIER (pouvoir à Pierre SORHAITS), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Marie-Dominique GAY).

Absent(s) excusé(s) : Philippe BIGOTEAU, Sophie DELETTRE.

Secrétaire de séance : Francis DAVRIL.

**Objet : Compte Administratif 2016
~ budget annexe du Lotissement Ur Geldi ~**

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2017 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et les recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2016	Titres émis en 2016	Reprise des antérieurs	Résultat 2016
Fonctionnement	144 109.96€	233 348.03€	1 307 261.49€	1 396 499.56€
Investissement	76 295.53€	67 814.10€	-85 679.70€	-94 161.13€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total du budget	220 405.49€	301 162.13€	1 221 581.79€	1 302 338.43€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 396 499.56€
- un déficit de financement de : -94 161.13€
- un résultat brut de clôture de : 1 302 338.43€

- des restes à réaliser à hauteur de : 0.00€
- un résultat net de clôture de : 1 302 338.43€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe du Lotissement Ur Geldi dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

~~Paul BAUDRY.~~



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 07/04/2017